



Intervention CGT

Comité Social Territorial du 11 septembre 2026

D05 - Direction de l'Action sociale : Ajustements organisationnels



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

La CGT souhaite revenir sur ce rapport présenté comme des « ajustements organisationnels ».

Que faut-il comprendre par le terme « ajustements » ? À force de modifier les organisations « ajustement » après « ajustement », ne sommes-nous pas, en réalité, face à des **réorganisations successives des directions**, sans jamais présenter une vision globale de leur évolution ?

Nous regrettons une nouvelle fois qu'**aucune réunion technique n'ait été organisée en amont avec les organisations syndicales.**

La CGT souhaite vous interpeler sur 2 points :

Premièrement : cette nouvelle organisation renforce-t-elle réellement les moyens consacrés à l'accès aux droits, ou réorganise-t-elle principalement les responsabilités sans renforcer les moyens de terrain ?

Et enfin, la simplification recherchée pour les collectivités est-elle également une simplification pour les agents et agentes et pour les usagers usagères ?

Pour la CGT, ces questions doivent trouver des réponses précises avant que nous puissions considérer cette réorganisation comme une réelle amélioration du service public et des conditions de travail.